



1. Objectifs et prérogatives

La qualification de brevet fédéral de longue côte/marche aquatique vise à former des personnes aptes à exercer la fonction d'animateur de longue côte-marche aquatique.

L'animateur de longue côte-marche aquatique exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation sur un itinéraire adapté, connu et reconnu par un animateur marche aquatique diplômé, dans différentes conditions de mer et de météo.

Il a la responsabilité du projet longue côte-marche aquatique qui s'inscrit dans celui de sa structure. Il assure la sécurité des pratiquants dont il a la charge*. Il conçoit et met en œuvre des séances d'animation longue côte/marche aquatique pour des publics variés. Il transmet la technique adaptée aux pratiquants.

Il organise son activité dans le respect des préconisations et recommandations fédérales présentées dans le mémento fédéral « Pratiquer, encadrer, organiser ».

2. Activités et compétences

Il est un technicien du longue côte-marche aquatique, il initie et conseille les longeurs à la pratique de l'activité. Il prépare, encadre et anime des activités de longue côte-marche aquatique, dans le respect des règlements. Il garantit les conditions d'une pratique en sécurité.

Il participe au fonctionnement de son association, notamment dans la construction du projet d'activités.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques du longue côte-marche aquatique pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une activité de longue côte-marche aquatique.
4. Encadrer et animer une activité de longue côte-marche aquatique.
5. Connaître et communiquer sur le milieu d'évolution et de pratique.
6. Assurer la sécurité du public et des tiers.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les principes de fonctionnement d'un club affilié à la FFRandonnée.
- Utiliser les outils nécessaires à la préparation d'une séance de longue côte-marche aquatique dans la limite de ses prérogatives.
- Apprendre à animer une séance de longue côte-marche aquatique adaptée et diversifiée pour tout public.
- Animer un groupe en toute sécurité.
- Maîtriser les règles générales et les fondamentaux techniques du longue côte-marche aquatique et de pouvoir les expliquer aux pratiquants.





3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

475 €*
*Coût de la formation : coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais d'hébergement/restauration : 475€. Frais annexes variables selon organisateurs. Le stagiaire devra donc s'acquitter du prix total de la formation qui comprend le coût pédagogique, ainsi que les frais annexes (restauration et éventuellement hébergement).

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié
- Présenter un certificat de compétences PSC1, ou équivalent, de moins de 5 ans (2 ans recommandé)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du longé côte-marche aquatique *
- Pratiquer le longé côte-marche aquatique dans différentes conditions de mer et de météo. Avoir exercé la fonction d'assistant auprès d'un animateur diplômé. Avoir pratiqué l'activité avec des ustensiles de propulsion (préférence pagaie). Savoir évaluer la difficulté posée par les conditions du jour (hauteurs d'eau, courants, vent, état de la mer) en fournissant une attestation d'auto-évaluation de sa technique selon les critères définis dans cette attestation.

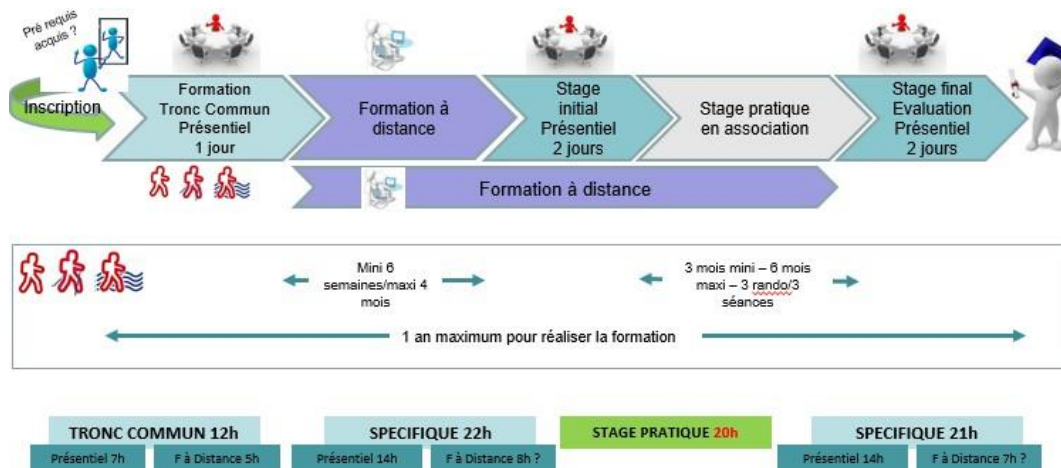
*Coût de la formation : coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais d'hébergement/restauration : 475€. Frais annexes variables selon organisateurs. Le stagiaire devra donc s'acquitter du prix total de la formation qui comprend le coût pédagogique, ainsi que les frais annexes (restauration et éventuellement hébergement).

**Certificat médical de moins d'un an ou de moins de 3 ans accompagné de l'attestation de réponses négatives au questionnaire santé, en cours de validité à la date de la formation

4. Organisateur de la formation

Les formations au brevet fédéral d'animateur de longé côte/marche aquatique sont organisées par les comités de la FFRandonnée (comités régionaux et/ou comités départementaux par délégation).

5. Organisation pédagogique de la formation et contenus



Le volume horaire total de la formation est de 75 heures dont un stage pratique de 20 heures en club.

Les contenus de formation abordés en formation de brevet fédéral d'animateur de longé côte/marche aquatique sont les suivants :





5.1. Dans le tronc commun

En présentiel (7 heures) :

- La Fédération Française de Randonnée
- La formation à la FFRandonnée
- La plateforme de formation à distance Claroline Connect
- L'animateur à la FFRandonnée et ses responsabilités
- L'encadrement et l'animation d'une activité
- L'animateur et son groupe
- La connaissance des différents publics
- Le corps en mouvement
- La conduite face aux incidents et accidents
- Les bases de la météorologie

5.2. Dans la formation spécifique (2x2 jours)

En présentiel (28 heures) :

- Transmission de certains fondamentaux techniques du longe côte-marche aquatique
- Gestion de groupe et mises en situation
- Reconnaissance et sécurisation d'un site de pratique de l'activité
- Techniques de préparation d'une sortie en longe côte-marche aquatique
- Risques aquatiques et liés aux personnes / gestion de la sécurité d'un groupe
- Acquisition des techniques de sauvetage aquatique / gestion d'un incident et accident

En formation à distance (15 heures) :

- Présentation du LC/MA
- La météo marine
- La chaîne des secours
- Thermorégulation
- Hydratation et alimentation du longeur
- Physiologie de l'effort
- Adaptation cardiovasculaire à l'effort
- L'équipement du longeur

6. Modalités pédagogiques

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur.
- Présentations et démonstrations par les formateurs.
- Mises en situation lors des stages en présentiel.
- Mises en situation pratique dans l'association lors de la période inter stage.

7. Le stage de mise en situation

L'objectif de ce stage de mise en situation est d'acquérir de l'expérience. Il se déroule dans une période inter stage d'un minimum de 3 mois et maximum 6 mois, durant laquelle le candidat exerce en autonomie, comme animateur stagiaire, **pendant 20 heures qui peuvent comprendre la préparation, l'encadrement, l'animation et l'analyse (environ 10 sorties).**





Le stagiaire peut avoir un ou plusieurs **tuteurs** durant ce stage pratique. Le tuteur est présent sur quelques séances et est disponible pour répondre aux sollicitations du stagiaire et le conseiller.

Le tuteur peut être titulaire d'un brevet fédéral de longe cote / marche aquatique ou d'une qualification hors fédérale dans la spécialité ou un animateur (non breveté) confirmé. Si le stagiaire n'a pas de tuteur potentiel dans son club, il doit en trouver un dans les associations voisines.

Le stagiaire fait l'analyse de ce stage dans un **rapport de stage qui porte sur 3 sorties** à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Ce rapport sert de support pour l'évaluation au cours d'un entretien ou d'un temps de restitution en groupe. Ce rapport n'est ni signé, ni visé par le tuteur.

Une **convention** est signée entre le stagiaire, l'association et l'organisateur de la formation.

8. Modalités d'évaluation :

Le stagiaire est évalué au cours de deux épreuves :

- Epreuve 1 : Préparation et conduite d'une sortie de longe cote
- Epreuve 2 : Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe défini par la CRF)

Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques du pas du longeur et être capable de connaître l'utilisation des ustensiles de propulsion pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une sortie en longe côte-marche aquatique.
4. Encadrer et animer une sortie en longe côte-marche aquatique.
5. Connaître et communiquer sur le milieu d'évolution et de pratique
6. Assurer la sécurité du public et des tiers

Le stagiaire est évalué au cours de deux épreuves :

Epreuve 1 :

Le stagiaire est évalué au cours d'une préparation d'une séance à partir de consignes (thématique précise) et la conduite d'une sortie longe cote. Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final.

L'évaluation se fait en 2 temps :

Temps 1 : Préparation : tous les candidats disposent de 30 minutes de préparation et ont à disposition une bouée rescue tube, un téléphone étanche, des chasubles de couleur, des ustensiles de propulsion et un sifflet.

Résultats attendus :

- Le plan de séance (type et durée des exercices) ;
- Des propositions de variantes ;
- Une adaptation aux consignes ;
- Une anticipation de problèmes susceptibles d'être rencontrés ;
- Des explications claires et concises.





Temps 2 - Conduite de la séance : chaque stagiaire anime 30 à 45 minutes de la séance qu'il a préparée en intégralité.

Résultats attendus :

- Préparation du matériel de sécurité, prise de connaissance de la météo du moment ;
- Accueil de son public (équipé correctement, aisance aquatique, niveau des pratiquants...)
- Briefing clair, concis et compris (présentation de la séance, bonne démonstration au sol, particularités du site, présentation et positions des encadrants pendant la sortie ...)
- Contenu pédagogique (sécurité, encadrement, bonnes techniques démontrées et transmises, exercices proposés) → adapté ou non au sujet imposé ;
- Capacité à mettre en œuvre la chaîne de secours si la situation l'exige.

Ces séquences seront évaluées par les formateurs au travers d'une **grille d'évaluation commune à la préparation et à la conduite de la séance de longue côte/marche aquatique**.

Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

Les 5 blocs de compétence doivent être acquis pour valider l'épreuve.

Epreuve 2 :

Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe, au choix de la CRF).

Le compte-rendu du stage pratique est rédigé à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Il doit être renseigné sur la plateforme de formation à distance **10 jours avant le début du stage final**. Le rapport de stage présente la description et l'analyse de **3 séances menées** lors du stage pratique. Le compte-rendu, à partir du rapport de stage, se fait au cours d'un entretien individuel ou d'une restitution collective.

Dans tous les cas, le stagiaire dispose **d'une durée de 10 à 15 minutes maximum pour sa présentation**. Dans le cas de **l'entretien individuel**, le stagiaire présente ses sorties menées pendant le stage pratique à partir de son compte-rendu de stage puis échange avec le jury et répond aux questions qui lui sont posées. Dans le cas de **la restitution collective**, le stagiaire présente sa sortie à partir de son compte-rendu de stage aux autres stagiaires de son groupe et aux formateurs. Les autres stagiaires posent des questions et interagissent avec le stagiaire. Le formateur évalue la présentation de ce dernier.

Cette séquence est évaluée par les formateurs au travers **d'une grille d'évaluation**. Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale. Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétence doivent être acquis pour valider l'épreuve.

Epreuve de rattrapage

En cas d'échec, le candidat devra, à nouveau, se présenter pour repasser dans des conditions équivalentes la ou les épreuves à laquelle ou auxquelles il a échoué.

Au préalable, le responsable du stage proposera au stagiaire un rattrapage suivant les modalités les mieux adaptées à la situation et avec un accompagnement spécifique, dans un délai qui ne dépassera pas la fin de la saison sportive suivante.





9- Conditions de délivrance de la qualification

Le brevet fédéral d'animateur de longue côte-marche aquatique est délivré si le candidat a suivi l'ensemble des modules en formation à distance et en présentiel et s'il a réussi les épreuves d'évaluation. **Le stagiaire doit obtenir un avis favorable aux deux épreuves pour obtenir le brevet fédéral d'animateur de longue côte/marche aquatique.**

En cas d'échec, le candidat devra suivre à nouveau les modules de formation qui lui seront précisés par les formateurs et se présenter à une autre épreuve d'évaluation lors d'une autre session de formation.

10- Information sur l'obtention de la qualification par allègement de formation :

Le Brevet fédéral d'animateur de longue côte/marche aquatique est accessible par la demande d'allègement de formation. >> [Procédure d'allègement](#)

11- Après le Brevet Fédéral ?

Le titulaire du brevet fédéral d'animateur de randonnée peut poursuivre vers :

- Les stages « pratiquer » pour s'orienter vers d'autres techniques
- La formation Santé
- La formation d'entraîneur longue-côte
- Les spécialisations animateur montagne, et animateur montagne alpine hivernale.
- Les formations professionnelles CQP ALS option ARPO et BPJEPS activités de randonnées.

Son tronc commun reste acquis pour une durée de **3 années** pour s'orienter vers d'autres brevets fédéraux.

